

**Réglementation et Usages de l'Espace Public**  
Coordination Manifestations Espace Public

Arrêté n° 10DS0779

**Arrêté relatif :**

**SERBOTEL**

**Parc des Expositions de la Beaujoire**

**Du dimanche 22 au mercredi 25 octobre 2023**

**Mesures de circulation**

**Route de Saint Joseph**

**Du lundi 16 octobre au dimanche 22 octobre 2023**

## **Arrêté**

**La Présidente,**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la Route,

Vu les arrêtés en vigueur réglementant la circulation et le stationnement des véhicules à Nantes,

Vu l'arrêté portant règlement général d'usage et d'occupation des voies à Nantes,

Vu le dossier de déclaration de manifestation adressé à la Mairie de Nantes,

Considérant que la Présidente de Nantes Métropole est l'autorité de police en matière de circulation et de stationnement sur la commune de Nantes à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2015,

Considérant qu'il convient de prendre des mesures de police route de Saint Joseph à l'occasion de la manifestation susvisée,

Sur la proposition du Directeur Général des Services de Nantes Métropole,

### **Arrête**

Article 1 - Du lundi 16 octobre 2023 à partir de 8h00 au dimanche 22 octobre 2023 à 12h00, la circulation des véhicules s'effectue route de Saint Joseph sur le giratoire G8, uniquement dans sens Nord/Sud et Sud/Nord.

Article 2 - La mise en place de la signalisation et le retrait des séparateurs de voies incombent au Pôle de Proximité de Nantes Métropole géographiquement compétent.

Article 3 - Le contrôle du maintien en place du dispositif de voirie incombe à l'organisateur et au Pôle de Proximité de Nantes Métropole géographiquement compétent.

Article 4 - Les conducteurs de véhicules sont tenus de se conformer aux prescriptions supplémentaires qui pourraient leur être données par les agents des services de Police.

Article 5 - M. le Directeur Général des Services de Nantes Métropole et de la Ville de Nantes, M. le Directeur Départemental de la Sécurité Publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nantes, le 13 octobre 2023

Pascal BOLO

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Pascal Bolo', written over a horizontal line.

Le Vice-Président  
Pour la Présidente